

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024 à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier
M. Yves Béchar, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
M. Gaston Fortier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère

-
1. **Ouverture de la séance;**
 2. **Adoption de l'ordre du jour;**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024;**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Renouvellement de l'entente de service CAUCA – Système SURVI-Véhiculaire - 2024-2027;
 - 4.2. Adhésion au projet de démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et Aînés et de leur plan d'action coordonnée par la MRC de Bellechasse;
 - 4.3. Autorisation de participation au congrès annuel 2024 de la FQM les 26, 27 et 28 septembre à Québec;
 - 4.4. Consultation Planification finale des besoins d'espaces du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre du PQI 2025-2035;
 - 4.5. Autorisation de signature – Vente de terrain par Gestion NCMG inc.;
 - 4.6. Rapport de la mairesse aux citoyens, des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe;
 - 4.7. Demande d'autorisation pour circuler en VTT par le Club Quad pour assurer la sécurité routière pour la parade du 200^e ;
 - 4.8. Appui à la coalition de l'Est pour un lien interrives;

- 4.9. Dépôt aux membres du conseil du rapport de l'auditeur indépendant selon l'entente avec l'industrie Kerry – eaux usées pour l'année 2023;
- 4.10. Autorisation à présenter une demande au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Appel de projets 2024;
- 4.11. Acceptation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire;
- 4.12. Autorisation du versement prévu à la Corporation des Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Journées champêtres 2024;
- 4.13. Confirmation de M. Kaven Cameron au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement;
- 4.14. Projet de regroupement de l'office d'habitation de la région de Montmagny, de l'office municipal d'habitation de la plaine de Bellechasse, de l'office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et de l'office municipal d'habitation des plaines et monts de Bellechasse;
- 4.15. Demande de main-d'œuvre et de matériel du CHSLD de Sainte-Claire pour les fêtes du 200^e au CHSLD le 22 septembre 2024;
- 4.16. Avis d'intention de la Municipalité de Sainte-Claire vis-à-vis l'entente de services avec l'entreprise Escouade Canine MRC inc.;

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Octroi d'un contrat pour l'installation d'une entrée de service supplémentaire au 190, boulevard Gagnon;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Nomination de M. Kaven Cameron – Secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 6.2 Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le projet localisé sur le lot 6 503 164;
- 6.3 Appui du nouveau plan d'ensemble présenté par l'entreprise « BTL immobilier »;
- 6.4 Adoption du règlement numéro 2024-743 amendé modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les articles 113 et 122;
- 6.5 Octroi d'un contrat pour la préparation d'un plan projet d'implantation dans le cadre de l'agrandissement de l'École Morissette;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Suivi des comités;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information;

8.2 Affaires MRC de Bellechasse;

8.3 Motion de félicitations – Corps des Cadets de la Marine royale du Canada de Bellechasse;

8.4 Motion de félicitations – Prévost;

8.5 Motion de félicitations – Plomberie Chauffage C.I.F Inc.;

8.6 Motion de félicitations – Louis-Albert Corriveau-Jolin;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

10.1. Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ);

11. Affaires nouvelles

11.1 Remerciement Cercle des fermières;

11.2 Demande de pompiers bénévoles dans le cadre de l'organisation de la messe country;

11.3 Demande de commandite – Fondation jeunesse – CISSS;

11.4 Demande de pompiers bénévoles dans le cadre de la fête de la pêche;

11.5 Invitation à l'assemblée générale extraordinaire et annuelle de l'Association des personnes handicapées de Bellechasse (APHB);

11.6 Appui à la mobilisation Desjardins afin de conserver les points de service et d'accès à l'argent comptant;

11.7 Demande de commandite pour l'équipe du Québec U20 masculin de balle rapide 2024;

11.8 Demande d'aide financière – Équipe de Bellechasse U15 – Championnat canadien 2024;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

162-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point **8.7 – Remerciement Lise Fournier**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

163-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Renouvellement de l'entente de service CAUCA – Système SURVI-Véhiculaire - 2024-2027

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre « La centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et le service incendie de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que l'entente définit les modalités concernant l'équipement et la prestation de services permettant à CAUCA d'offrir le système SURVI-Véhiculaire au Service incendie;

En conséquence

164-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser M. Bruno Caron, directeur du service de sécurité incendie, à signer l'entente de service CAUCA pour le Système de SURVI-véhiculaire 2024-2027 pour un montant global de 2 125.45\$ taxes en sus.

4.2 Adhésion au projet de démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et Aînés et de leur plan d'action coordonnée par la MRC de Bellechasse

ATTENDU que les actuelles Politiques familiales municipales et Municipalité amie des aînés (MADA) viennent à échéance en décembre 2024;

ATTENDU que la municipalité souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

ATTENDU que la politique de la MRC vient elle aussi à échéance en décembre 2024 et que cette dernière souhaite mettre à jour sa Politique Familles et Aînés;

ATTENDU que la MRC et les municipalités de Bellechasse avaient effectué une démarche commune lors de l'élaboration des Politiques Familles et Aînés en 2018-2019;

ATTENDU que la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la réalisation de cette démarche commune;

En conséquence,

165-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la municipalité adhère au projet de démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et Aînés et de leur plan d'action coordonnée par la MRC de Bellechasse;

QUE la municipalité mandate la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services

sociaux et du Ministère de la Famille pour un projet commun de renouvellement des Politiques Familles et Aînés;

QUE le conseil nomme Guylaine Lemelin, conseillère municipale, responsable des questions Familles et Aînés pour la municipalité dans le cadre de la démarche collective de renouvellement des Politiques Familles et aînés.

4.3 Autorisation de participation au congrès annuel 2024 de la FQM les 26, 27 et 28 septembre à Québec

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel 2024 de la FQM les 26, 27 et 28 septembre à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Guylaine Aubin de participer au congrès annuel de l'association;

166-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Guylaine Aubin à participer au congrès annuel 2024 de la FQM les 26, 27 et 28 septembre à Québec pour un montant de 990\$/personne plus taxes;

QUE la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

4.4 Consultation Planification finale des besoins d'espaces du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre du PQI 2025-2035

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud invite la municipalité à lui transmettre son avis sur le projet de **Planification finale des besoins d'espaces, dans le cadre du PQI 2025-2035**, pour approbation ou refus;

CONSIDÉRANT le refus du projet de planification, pour le secteur 821P01, transmis par résolution de la municipalité le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT que malgré les avis non favorables, le projet de planification finale des besoins d'espaces reçu le 24 avril dernier se traduit, pour le secteur 821P01, par la construction d'une école primaire neuve à Saint-Anselme et l'intention d'y déplacer les enfants de cinquième et sixième année de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ce projet signifie la perte de deux niveaux de services scolaires publics pour nos familles, dans notre municipalité en croissance;

CONSIDÉRANT la forte mobilisation de la population et des entreprises de Sainte-Claire en raison des impacts négatifs qu'aura une telle décision sur la qualité de vie et l'organisation de la vie familiale pour les parents d'enfants de niveau primaire et sur la croissance de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le déracinement des enfants à cet âge est source d'anxiété, de stress et nuit au développement de leur sentiment d'appartenance à leur communauté;

CONSIDÉRANT que cette perte de services publics d'éducation menace le développement et le maintien des entreprises établies à Sainte-Claire en défavorisant l'attractivité pour les familles et pour la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la perte de services scolaires publics dans une municipalité en croissance démographique et économique va à l'encontre des efforts de développement en milieu rural et à l'encontre de la vitalité socioéconomique;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en plein essor de développement, démontré par les nombreuses demandes de promoteurs de projets résidentiels, qui totaliseront 493 nouvelles unités d'habitation d'ici dix ans;

CONSIDÉRANT la communication écrite envoyée le 1^{er} mars 2024 à la direction du Centre de services scolaire, par la sous-ministre-adjointe à la gouvernance des infrastructures madame Caroline Imbeau, signifiant clairement : *...Ceci dit, afin de prendre en considération la réalité vécue en milieu rural, nous avons pris la décision*

*d'analyser également la situation sous l'angle des deux agrandissements, le tout en mode **projet pilote**.* ;

CONSIDÉRANT que cette communication nous a été présentée le 12 avril 2024 lors d'une rencontre au Centre de services scolaire avec les représentants des municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme et transmise par écrit le 7 mai 2024;

En conséquence,

167-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par l'ensemble des conseillers présents;

QUE le conseil municipal signifie son désaccord total avec la **Planification finale des besoins d'espaces, dans le cadre du PQI 2025-2035** pour le territoire d'analyse 821P01, de la consultation en titre;

QUE le conseil municipal demande que soit inscrit au document de Planification finale des besoins d'espaces, tel que libellé pour le secteur 821P04, que la population et les entreprises de Sainte-Claire *militent depuis plusieurs mois pour le maintien de l'intégralité de leurs services d'enseignement primaire dans leur municipalité afin que cela ne constitue pas un frein à leur croissance;*

QUE le conseil municipal demande que soit inscrit au document de Planification finale des besoins d'espaces, que le Centre de services scolaire est en attente d'un suivi concernant un éventuel projet pilote, énoncé par la sous-ministre-adjointe à la gouvernance des infrastructures, madame Caroline Imbeau, dans sa communication du 1^{er} mars 2024;

QUE le conseil municipal demande au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud de s'engager à évaluer les projets d'agrandissement des deux écoles avant de déposer une demande au PQI 2025-2035;

QUE le conseil municipal réitère l'entière collaboration de la municipalité à travailler avec le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans une étude d'avant-projet des deux agrandissements;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Direction générale du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- Monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la Chaudière-Appalaches;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales;
- Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse.

4.5 Autorisation de signature – Vente de terrain par Gestion NCMG inc.

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Gestion NCMG inc. afin de pouvoir revendre l'immeuble situé sur le lot 6 563 518 à l'entreprise Gestion Gabrox inc.;

CONSIDÉRANT que cet immeuble avait été vendu par la municipalité de Sainte-Claire avec, notamment, la condition de construire un bâtiment à vocation industrielle;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble à condition que les conditions applicables à la vente de l'immeuble à Gestion NCMG inc. soient reproduites dans l'acte de vente entre Gestion NCMG inc. et Gestion Gabrox inc.;

CONSIDÉRANT que la municipalité interviendra dans l'acte de vente entre les parties;

En conséquence,

168-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Mme Guylaine Aubin, mairesse, et M. Louis-Philippe Caron, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente à

intervenir entre Gestion NCMG inc. et Gestion Gabrox inc. pour la vente du lot 6 563 518 aux mêmes conditions applicables à Gestion NCMG inc.

4.6 Rapport de la mairesse aux citoyens, des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe

La mairesse dépose et fait la lecture des faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité de Sainte-Claire et celui du vérificateur externe.

La mairesse informe les gens que ce rapport sera publié dans le journal municipal *Le Bavard*, édition de juin 2024 ainsi que sur le site internet de la municipalité.

4.7 Demande d'autorisation pour circuler en VTT par le Club Quad pour assurer la sécurité routière pour la parade du 200^e

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad en collaboration avec le comité organisateur des fêtes du 200^e anniversaire de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que le Club Quad demande l'autorisation de la municipalité afin de pouvoir circuler dans les rues de la municipalité le 24 juin afin d'assurer la sécurité aux différentes intersections routières pendant la parade du 200^e;

En conséquence

169-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser les membres du Club Quad à circuler en VTT dans les rues de Sainte-Claire le 24 juin, et ce, uniquement pour assurer la sécurité aux intersections routières lors de la parade du 200^e;

QUE la présente résolution soit transmise à la sûreté du Québec.

4.8 Appui à la coalition de l'Est pour un lien interrives

ATTENDU la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

ATTENDU que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

ATTENDU que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

ATTENDU qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

ATTENDU l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

ATTENDU l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec;

ATTENDU le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes;

ATTENDU qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire;

ATTENDU que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations.

EN CONSÉQUENCE,

170-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander au Gouvernement de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec.

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région.

DE transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

4.9 Dépôt aux membres du conseil du rapport de l'auditeur indépendant selon l'entente avec l'industrie Kerry – eaux usées pour l'année 2023

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport de l'auditeur indépendant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton en date du 6 mai 2024 dans le cadre de l'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées avec l'industrie Kerry pour l'année 2023.

4.10 Autorisation à présenter une demande au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) – Appel de projets 2024

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation, en collaboration avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services

sociaux, lance un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT que les municipalités ont jusqu'au 18 juin 2024 pour soumettre une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements utilisés par les personnes aînées et répondant à leurs besoins et attentes;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite présenter une demande pour des travaux qui favoriseront la participation active des aînées et aînés de même que leur plein épanouissement dans notre communauté;

En conséquence,

171-2024 Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser M. Louis-Philippe Caron, directeur général, à présenter une demande au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) dans le cadre de l'appel de projets 2024.

4.11 Acceptation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

172-2024 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte le budget révisé 2024 en date du 6 mai 2024 dernier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice

financier 2023, les prévisions budgétaires pour l'ensemble immobilier 1884 pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	126 119 \$ (Aucun changement)
Dépenses :	(145 707\$) (Aucun changement)
Déficit à répartir :	19 588\$ (Aucun changement)
Déficit municipal (10 %) :	1 959\$ (Aucun changement)

4.12 Autorisation du versement prévu à la Corporation des Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. – Journées champêtres 2024

173-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le versement pour l'année 2024 à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. concernant les Journées champêtres 2024 au Parc Taschereau, soit un montant de 1 750 \$ et d'autoriser le directeur général à verser ledit montant.

4.13 Confirmation de M. Kaven Cameron au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement

CONSIDÉRANT que M. Kaven Cameron a été nommé au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement en date du 8 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que M. Cameron a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur le 8 mai 2024;

174-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire confirme M. Kaven Cameron, au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, le tout effectif dès le 8 mai 2024.

4.14 Projet de regroupement de l'office d'habitation de la région de Montmagny, de l'office municipal d'habitation de la plaine de Bellechasse, de l'office

municipal d'habitation de la rivière Etchemin et de l'office municipal d'habitation des plaines et monts de Bellechasse

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation de la région de Montmagny, l'office municipal d'habitation de la plaine de Bellechasse, l'office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et l'office municipal d'habitation des Plaines et Monts de Bellechasse ont présenté aux conseils municipaux de la Paroisse de La Durantaye, de la Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester, de la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Raphaël, de la Paroisse de Saint-Philémon, de la Municipalité de Saint-Henri, de la Municipalité de Saint-Anselme, de la Municipalité de Sainte-Claire, de la Paroisse de Saint-Léon-de-Standon, de la Municipalité de Beaumont, de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Gervais, de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Gervais, de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de la Ville de Montmagny leur intention commune de se regrouper;

CONSIDÉRANT que le nouvel office à être constitué par le regroupement succédera à l'office d'habitation de la région de Montmagny, de l'office municipal d'habitation de la plaine de Bellechasse, de l'office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et de l'office municipal d'habitation des Plaines et Monts de Bellechasse

CONSIDÉRANT que ce nouvel office deviendra l'agent de la Paroisse de La Durantaye, de la Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland, de la Paroisse de Saint-Nazaire-de-Dorchester, de la Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Raphaël, de la Paroisse de Saint-Philémon, de la Municipalité de Saint-Henri, de la Municipalité de Saint-Anselme, de la Municipalité de Sainte-Claire, de la Paroisse de Saint-Léon-de-

Standon, de la Municipalité de Beaumont, de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Gervais, de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, de la Municipalité de Saint-Gervais, de la Municipalité de Berthier-sur-Mer, de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la municipalité de Sainte-Claire d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

En conséquence :

175-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'office d'habitation de la région de Montmagny, de l'office municipal d'habitation de la plaine de Bellechasse, de l'office municipal d'habitation de la rivière Etchemin et de l'office municipal d'habitation des Plaines et Monts de Bellechasse.

4.15 Demande de main-d'œuvre et de matériel du CHSLD de Sainte-Claire pour les fêtes du 200^e au CHSLD le 22 septembre 2024

CONSIDÉRANT la demande du CHSLD de Sainte-Claire pour obtenir l'aide de la municipalité pour installer des barrières pour empêcher l'accès au CHSLD le 22 septembre 2024 dans le cadre de leurs fêtes du 200^e

En conséquence,

176-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder l'aide demandé au CHSLD de Sainte-Claire le 22 septembre 2024 en fournissant la main-d'œuvre et le matériel nécessaire pour bloquer les accès au CHSLD.

4.16 Avis d'intention de la Municipalité de Sainte-Claire vis-à-vis l'entente de services avec l'entreprise Escouade Canine MRC inc.

CONSIDÉRANT les récents développements dans le dossier de l'Escouade Canine MRC inc.;

CONSIDÉRANT que l'entreprise est en restructuration et qu'il a été annoncé qu'elle sera vendue à de nouveaux propriétaires;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont pris la décision de cesser leurs paiements à l'Escouade Canine MRC;

CONSIDÉRANT que pour continuer à offrir un service de base à la municipalité, il est important que l'entreprise soit en mesure de payer ses employés;

CONSIDÉRANT que la continuité et la qualité des services offerts par l'Escouade Canine MRC inc. sont essentielles pour répondre aux besoins des citoyens de Sainte-Claire, notamment en ce qui concerne la sécurité publique et la gestion des animaux domestiques;

CONSIDÉRANT que l'interruption des services pourrait causer des désagréments significatifs aux résidents de Sainte-Claire, tels que des retards dans le traitement des plaintes liées aux animaux et une diminution des interventions en cas d'urgence impliquant des animaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Claire souhaite maintenir une relation de collaboration constructive avec l'Escouade Canine MRC inc. et ses futurs propriétaires afin d'assurer une transition en douceur et la continuité des services sans interruption;

En conséquence,

177-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Claire avise les citoyens, l'Escouade Canine MRC inc. et les futurs acheteurs, de son intention de poursuivre les

versements dus selon l'entente signée avec l'Escouade Canine MRC inc., en soulignant que cette décision vise à garantir la stabilité des services essentiels fournis à la communauté et à soutenir la transition de l'entreprise vers ses nouveaux propriétaires.

QUE la municipalité de Sainte-Claire s'engage à surveiller de près la situation et à réévaluer sa position si des changements significatifs devaient survenir, tout en priorisant en tout temps les intérêts et le bien-être de ses citoyens.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Octroi d'un contrat pour l'installation d'une entrée de service supplémentaire au 190, boulevard Gagnon

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement numéro 2017-653 sur les raccordements des conduites privées aux conduites publiques d'eau et d'égout;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble sis au 190, boulevard Gagnon réalisent un agrandissement dudit bâtiment sur le terrain;

CONSIDÉRANT que le projet de construction nécessite l'installation d'une entrée de service supplémentaire et que la Municipalité a préparé un estimé budgétaire aux propriétaires de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix de gré à gré à deux entrepreneurs afin de construire l'entrée de service supplémentaire soit Excavation Yvan Chouinard inc. pour un montant de 51 638,91 \$ plus taxes et Lafontaine pour un montant de 69 530 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Yvan Chouinard Inc. a déposé l'offre de prix le plus avantageux dans le cadre desdits travaux;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble ont payé et ont signé l'estimé budgétaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut octroyer le contrat à l'entreprise Excavation Yvan Chouinard en raison du respect des dispositions de l'article 2 du règlement numéro 2017-653 sur les raccordements des conduites privées aux conduites publiques d'eau et d'égout;

178-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix de 51 638,91 \$ taxes non incluses de l'entreprise Excavation Yvan Chouinard Inc. pour l'installation d'une entrée de service supplémentaire sise au 190, boulevard Gagnon.

QUE le montant de la dépense a été acquitté par les propriétaires de l'immeuble sis au 190, boulevard Gagnon.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Nomination de M. Kaven Cameron – Secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

179-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement de nommer M. Kaven Cameron, Inspecteur en urbanisme et en environnement, au poste de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

6.2 Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le projet localisé sur le lot 6 503 164

CONSIDÉRANT que l'entreprise B.T.L. Immobiliers dépose une demande de PPCMOI pour un projet de huit habitations multifamiliales de 12 logements de 3 étages sur le lot 6 503 164 dans la zone 2-Ha ;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans la zone 2-Ha selon le règlement de zonage numéro 2022-720. Dans la zone 2-Ha, le nombre d'étages maximum est de 2 étages. Le projet initial est de huit habitations multifamiliales de 12 logements de 2 étages avec des demis sous-sol;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur ;

CONSIDÉRANT que ledit règlement permet d'autoriser, sous certaines conditions, la construction d'un bâtiment principal de 3 étages sur le lot 6 503 164, dans la zone 2-Ha selon le règlement de zonage numéro 2022-720 ;

CONSIDÉRANT que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de PPCMOI en vertu de l'article 8 (Objet d'une demande) du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT que les résidents de la zone 2-Ha et des zones contiguës s'opposent à l'autorisation demandée par l'entreprise « BTL Immobilière » et qu'ils ont déposé, le 19 avril 2024, une pétition pour s'opposer à la procédure de PPCMOI demandée ;

180-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas donner suite à la demande de PPCMOI concernant l'immeuble sur le lot 6 503 164 visant à autoriser à déroger au règlement de zonage numéro 2022-720 et à la grille des spécifications de la zone 2-Ha pour permettre la construction de bâtiments de 3 étages.

6.3 Appui du nouveau plan d'ensemble présenté par l'entreprise « BTL immobilier »

CONSIDÉRANT que l'entreprise « BTL Immobilier » a déposé un nouveau plan d'ensemble pour la construction d'un projet d'ensemble intégré sur le lot 6 503 164;

CONSIDÉRANT que ce nouveau plan respecte le règlement de zonage 2022-720 quant à l'implantation et la hauteur des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux exigences quant à la gestion des eaux, la gestion de la neige, les normes d'implantation et que le promoteur a obtenu le Certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le promoteur a modifié son projet pour l'adapter à la demande de la municipalité pour tenir compte des demandes citoyennes;

CONSIDÉRANT que le 7 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 2014-609 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

M. Gaston Fortier demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 5

Contre : 1

181-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu majoritairement par les conseillers présents d'appuyer favorablement l'entreprise « BTL Immobilier » à poursuivre ses démarches pour faire accepter par la municipalité l'opération cadastrale et pour signer un protocole d'entente avec la municipalité pour la réalisation des travaux en conformité avec les dispositions du règlement numéro 2014-609 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

6.4 Adoption du règlement numéro 2024-743 amendé modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les articles 113 et 122

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2024-743 vise à modifier les articles 113 et 122 du règlement de zonage numéro 2022-720;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 15 avril 2024 à 18 h 00 au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et où toutes personnes intéressées ont été invitées à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, 51 citoyens étaient présents dans la salle;

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 14 mai 2024, une demande a été déposée auprès de la municipalité concernant l'article 2 du règlement 2024-743 modifiant l'article 102 du règlement de zonage 2022-720 pour que « la largeur maximale d'un accès ou entrée charretière soit fixée à dix (10) mètres pour un usage résidentiel ».

En conséquence,

182-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2024-743 en y retranchant l'article 2 modifiant l'article 102 du règlement de zonage 2022-720 pour que « la largeur maximale d'un accès ou entrée charretière soit fixée à dix (10) mètres pour un usage résidentiel », et ce, tel que rédigé et déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

6.5 Octroi d'un contrat pour la préparation d'un plan projet d'implantation dans le cadre de l'agrandissement de l'École Morissette

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une proposition de prix pour la préparation d'un plan projet de l'agrandissement de l'École Morissette selon les spécifications exigées par le ministère de l'Éducation du Québec localisé au 60, rue de la Fabrique.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'une offre de prix a été reçue soit:

- BRIGAD Architecture Design: 7 933,57 \$ taxes incluses

183-2024

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents de confier le mandat à la firme BRIGAD Architecture Design conformément à l'offre déposée en date du 29 mai 2024 au coût de 7 933,57 \$ taxes incluses;

QU'un montant supplémentaire de 5 000 \$ taxes incluses est autorisé selon le taux horaire conformément à ladite offre en date du 29 mai dernier de la firme BRIGAD Architecture Design afin de permettre d'ajouter d'autres tâches lors de la préparation du plan d'implantation selon l'évolution dudit projet.

QUE ladite dépense soit défrayée par l'excédent accumulé non affecté.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Motion de félicitations – Corps des Cadets de la Marine royale du Canada de Bellechasse

M. le conseiller Luc Vaillancourt présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'ensemble des cadets de la marine royale du Canada de Bellechasse qui ont été récompensés. Plus particulièrement, le Conseil municipal souhaite féliciter Jean-Raphaël Tremblay et Marilou Fortier qui sont des jeunes de Sainte-Claire.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal vous félicitent pour vos accomplissements.

8.4 Motion de félicitations – Prévost

Mme la conseillère Sylvie Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'entreprise Prévost lauréat de la 44^e édition du plus prestigieux concours d'affaires du Québec, Les Mercuriades de la fédération des chambres de commerce du Québec.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal vous félicitent pour vos accomplissements.

8.5 Motion de félicitations – Plomberie Chauffage C.I.F Inc.

Mme la conseillère Guylaine Lemelin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'entreprise Plomberie Chauffage C.I.F pour le prix construire 2024 – Santé et sécurité au travail.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal vous félicitent pour vos accomplissements.

8.6 Motion de félicitations – Louis-Albert Corriveau-Jolin

M. le conseiller Yves Bécharde présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Louis-Albert Jolin pour s'être démarqué à la Coupe du monde de paracyclisme les 17 et 18 mai où il a pris le 11^e rang dans la catégorie T2 (tricycle).

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal vous félicitent pour vos accomplissements.

8.7 Remerciement Lise Fournier

M. le conseiller Jocelyn Lehouillier présente une motion de remerciement dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Lise Fournier pour ses années de service au sein de la Municipalité de Sainte-Claire, pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts.

9. Approbation des comptes

184-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 3 juin 2024, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1 Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ)

11. Affaires nouvelles

11.1 Remerciement Cercle des fermières

11.2 Demande de pompiers bénévoles dans le cadre de l'organisation de la messe country

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de la messe country pour obtenir l'aide de pompiers pour assurer la circulation des automobiles lors de la messe country qui se déroulera à l'église de Sainte-Claire le 8 juin 2024 à partir de 15h.

En conséquence,

185-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents qu'une demande soit adressée au directeur du service de sécurité incendie, M. Bruno Caron, afin d'assurer la circulation lors de la messe country du 8 juin de 15h à 16h.

11.3 Demande de commandite – Fondation jeunesse - CISSS

CONSIDÉRANT la demande de la fondation jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches de commanditer la 4^e édition du Tournoi de golf de la fondation;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés permettent le maintien et l'amélioration des services offerts aux jeunes suivis par la Protection de la jeunesse et aux familles vulnérables en Chaudière Appalaches;

CONSIDÉRANT qu'il est important de soutenir l'organisme tout en positionnant la Municipalité de Sainte-Claire comme commanditaire;

186-2024

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents de commanditer la 4^e édition du tournoi de golf de la Fondation jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches selon la proposition de 300 \$.

11.4 Demande de pompiers bénévoles dans le cadre de la fête de la pêche

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 de la fête de la pêche de Sainte-Claire se déroulera le 8 juin 2024 et que la municipalité souhaite solliciter l'aide des pompiers de Sainte-Claire pour assurer la sécurité des participants.

En conséquence,

187-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents qu'une demande soit adressée au directeur du service de sécurité incendie, M. Bruno Caron, afin d'assurer la sécurité des participants de la fête de la pêche de Sainte-Claire qui se déroulera le 8 juin 2024.

11.5 Invitation à l'assemblée générale extraordinaire et annuelle de l'Association des personnes handicapées de Bellechasse (APHB)

CONSIDÉRANT l'invitation de l'APHB à participer à son assemblée générale extraordinaire et annuelle le samedi 15 juin 2024 de 9h30 à 15h;

En conséquence,

188-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Guylaine Aubin à participer à l'assemblée générale extraordinaire et annuelle de l'APHB qui se déroulera le 15 juin prochain pour un montant de 20\$ par personne.

11.6 Appui à la mobilisation Desjardins afin de conserver les points de service et d'accès à l'argent comptant

ATTENDU que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité ;

ATTENDU que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU que notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

En conséquence,

189-2024

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté et les entreprises.

11.7 Demande de commandite pour l'équipe du Québec U20 masculin de balle rapide 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour Charl Leclerc pour permettre à Softball Québec d'envoyer ses meilleurs joueurs de balle rapide de la province au Championnat canadien masculin U20 qui se tiendra à Carp en Ontario.

CONSIDÉRANT que ce joueur est un citoyen de Sainte-Claire.

190-2024

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder un montant de 50 \$ pour Charl Leclerc pour permettre à Softball Québec d'envoyer ses meilleurs joueurs de balle rapide de la province au Championnat canadien masculin U20 qui se tiendra à Carp en Ontario.

11.8 Demande d'aide financière – Équipe de Bellechasse U15 – Championnat canadien 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'Alex Leclerc et Félix Côté pour aider le Club de Softball U15 Bellechasse à participer au Championnat canadien 2024

CONSIDÉRANT que ces joueurs sont des citoyens de Sainte-Claire.

191-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder un montant de 100 \$ au Club de Softball U15 Bellechasse pour que ces derniers puissent participer au Championnat canadien 2024.

12. Période de questions des citoyens

- Questionnement concernant le point 6.3;
- Questionnement sur la politique de participation publique;
- Questionnement sur la demande des comptes;
- Questionnement sur le budget pour la sécurité routière;
- Questionnement sur les études des cours d'eau à venir;
- Questionnement sur la réglementation de la gestion des eaux.

13. Levée de la séance

192-2024

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Louis-Philippe Caron
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.